

## LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

### Mon parcours de formation Permis AM.

#### BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
<b>Agés</b>	14 ANS		
<b>Nombre de roues</b>	2 roues	3 roues	4 roues
<b>Définition</b>	11e	12e	16e
<b>Vitesse</b>	≤ 45 km/h		
<b>Cylindrée ou puissance</b>	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
<b>Poids à vide</b>	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

#### LA FORMATION DE 8 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	▪ Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.</li> <li>▪ Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).</li> </ul> Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
Séquences 2 et 4	4 heures	▪ Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilité et respect de la règle.</li> <li>▪ prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.</li> <li>▪ Facteurs et prise de conscience des risques.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.</li> </ul>

#### AUTO ECOLE A PERMIS

12 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 93130 NOISY LE SEC

Tél : 01 48 91 00 22 - Courriel : a-permis@gmail.com

Numéro de Siret : 901 595 108 000 19 - Numéro d'activité : 11931075093

Numéro TVA intra : FR 88 90159108 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 22 093 0013 0

Séquence 3	2 Heures	▪ sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).</li><li>▪ Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li><li>▪ Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.</li></ul>
<b>Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.</b>			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.